



Réuni le 21 mars 2019, le conseil de laboratoire du Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centrasiatiques (UMR 8032, CNRS / Collège de France / EHESS) a débattu de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche actuellement en préparation. Ces échanges ont été élargis par courriel à l'ensemble des membres du centre, statutaires, contractuels et doctorants. Le présent document a été soumis au vote du conseil de laboratoire le 15 avril 2019, et approuvé par ses membres.

Contexte

La demande d'un « plan pluriannuel ambitieux pour l'emploi scientifique » fut maintes fois formulée ces dernières années par les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche. Un texte de référence à cet égard est la **motion adoptée par le Comité national de la recherche scientifique réuni en session extraordinaire plénière extraordinaire le 11 juin 2014**, qui recommandait notamment de :

- simplifier l'organisation actuelle de l'enseignement supérieur et de la recherche, inefficace, illisible et coûteuse, en évitant pour commencer de relancer un nouveau programme d'investissement d'avenir ;
- réorienter les budgets consacrés au financement de la recherche sur projet, principal moteur de la précarité et source d'un gaspillage insupportable en temps mais aussi en moyens, vers le financement de postes permanents ;
- réformer profondément le crédit impôt-recherche, notamment en conditionnant son obtention à l'emploi de docteurs et à l'évaluation scientifique de son utilisation¹.

La discussion de ces recommandations nous semble mériter d'être placée au cœur du projet envisagé aujourd'hui. La contribution ci-après s'inscrit dans ce contexte.

1. Recherche sur projet, financement compétitif et financement des laboratoires

Nous plaidons pour une réorientation générale de la politique de financements sur projet, suivant une philosophie reconfigurée. L'enjeu est de **rendre les pratiques de financement plus respectueuses des logiques réticulaires, mais non compétitives, de la recherche**. En pratique :

- Les pratiques de financement des **groupements d'intérêt scientifique** (en l'espèce le GIS Moyen-Orient et mondes musulmans) ou du **Campus Condorcet** nous paraissent exemplaires.
- La **modulation des montants** alloués nous semble mériter d'être développée, car la formule de financement de type « préfiguration » (quelques dizaines de milliers d'euros) est souvent plus adaptée au travail des SHS que les lourds dossiers ANR ou ERC².

¹ Déclaration adoptée par le CoNRS en session extraordinaire plénière extraordinaire le 11 juin 2014.

URL : <http://rapports-du-comite-national.cnrs.fr/rapport-conjoncture/rapport-de-conjoncture-2014/avant-propos> (consulté le 15 avril 2019)

² CS de l'InSHS, mandat 2015-2018, bilan de mandature, octobre 2018, p. 3-4. URL : <http://rapports-du-comite-national.cnrs.fr/sites/default/files/uploads/pdf/bilanducsinshs2015-2018.pdf> (consulté le 15 avril 2019).



Trois attendus principaux motivent cette demande :

- Le développement de la recherche sur projet, tel qu'il s'est produit en France depuis une dizaine d'années, s'accompagne d'un **discours de la compétition et de la concurrence** permanente, qui, combiné à une pénurie chronique de ressources pérennes, est tout sauf productif. Comme le faisait remarquer un-e membre du CETOBaC, il est à craindre que la recherche scientifique ne prenne modèle sur l'univers dystopique de *The Hunger Games*.
- Les financements sur projet sont devenus les **instruments de la politique de site**. Or semblable instrumentalisation contredit le discours tenu sur les unités comme « cellules de base de notre organisation scientifique³ ». À la suite du Conseil scientifique de l'InSHS dans son rapport de prospective 2016, nous voulons exprimer notre « inquiétude de voir la politique dite de site primer sur toute véritable politique scientifique de gestion des SHS au CNRS⁴ ».
- Les appels à candidatures, qu'ils soient « blancs » ou thématiques, encouragent à la soumission de projets collectifs. Cette forme d'**encadrement du travail individuel sur le modèle des sciences « dures »** n'est pas sans effet sur le choix des thèmes de recherche, et peut favoriser la perpétuation de représentations préexistantes dans la communauté académique au sens large. Sans refuser le principe de contrats de recherche pluriannuels, il est essentiel d'assurer en parallèle la pratique d'une recherche libre des contingences diverses et des délais intenable (la multiplication des « dispositifs accélérés » aidant) que ces contrats impliquent⁵. Il faut donc que le CNRS fasse confiance aux équipes tout en les contrôlant, en leur accordant des crédits suffisants et d'ailleurs moins coûteux que de gros contrats.

Parce que **la recherche repose sur les laboratoires et leur mise en réseau, non sur la compétition entre établissements**, la priorité est que les crédits de la recherche soient réorientés vers le fonctionnement des laboratoires.

³ Courriel intitulé « Message d'Antoine Petit, PDG du CNRS » en date du 25 février 2019.

⁴ CS de l'InSHS, mandat 2015-2018, rapport de prospective, octobre 2016, p. 4. URL : http://rapports-du-comite-national.cnrs.fr/sites/default/files/uploads/pdf/rapportprospective_csinshs_2016.pdf (consulté le 15 avril 2019).

⁵ Renvoyons ici aux « Réflexions du CSI de l'InSHS sur la pression à la candidature aux financements de l'European Research Council (ERC) exercée sur les chercheurs et enseignants-chercheurs », 20 juin 2016. URL : http://www.cnrs.fr/inshs/presentation/csi/note_erc.pdf (consulté le 29 juin 2018)



2. Attractivité des emplois et des carrières scientifiques

La programmation de la recherche doit reposer sur un plan pluriannuel de création d'emplois titulaires et non titulaires à la fois⁶ :

- **titulaires**, car la pérennité de l'emploi est un facteur décisif de politique scientifique, aussi bien pour les chercheur·e·s que pour les personnels de documentation, d'édition scientifique et de secrétariat d'édition ; et car pour l'ensemble de ces métiers et supports de la recherche, les domaines d'étude des « études aréales » exigent des compétences particulières ;
- **non titulaires**, car l'offre de contrats doctoraux et post-doctoraux demeure insuffisante.

3. Innovation et recherche partenariale

En matière d'études aréales, la recherche de partenariats doit permettre aux laboratoires de s'associer à d'autres institutions de recherche à l'étranger :

- Au premier plan doivent figurer les **UMIFRE**, moyennant une politique volontariste de développement. Outre les domaines méditerranéen et extrême-oriental, une vaste zone médiane correspondant approximativement à un rectangle Moscou-Pékin-New Delhi-Istanbul — incluant Bichkek, Téhéran, Erbil et l'ex-antenne de l'Institut français d'études anatoliennes à Bakou — demeure sous-étudiée. L'affectation de postes de chercheur·e·s dans cette région est indispensable. L'envoi d'étudiant·e·s dans les UMIFRE dès le niveau master doit être encouragé, c'est-à-dire financé.
- Les partenariats avec les **ministères** (Défense, Europe et Affaires étrangères, Intérieur) ne peuvent qu'être encouragés, sous réserves qu'ils ne créent pas des situations intenable pour des recherches de terrain, à l'instar de la convention signée entre le CNRS et la Direction du renseignement militaire le 30 mai 2018.

⁶ Nous souscrivons aux recommandations formulées dans François-Joseph Ruggiu (dir.), *Les Études aréales*, s.l. [Paris], Alliance thématique nationale des sciences humaines et sociales, 2018, p. 23, 54, 68.